



## AVIS AUX MEMBRES

N° 2005 - 035

Le 4 avril 2005

### Exigences de marge pour les transactions appariées

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) vous informe de sa mise à jour des exigences de marge pour les transactions appariées (plus communément appelées «spreads») pour chacun des contrats à terme actuellement compensés, ainsi que pour les transactions de type « Butterfly » pour le contrat BAX. Les exigences de marge actuelles et nouvelles sont présentées dans le tableau ci-dessous :

<b>Symbole des contrats</b>	<b>ACTUELLES Marges requises sur transactions appariées</b>	<b>NOUVELLES* Marges requises sur transactions appariées</b>
BAX	107 \$	125 \$
CGB	200 \$	200 \$
ONX	132\$	132 \$
SXA	100 \$	100 \$
SXB	100 \$	100 \$
SXF	350 \$	350 \$
SXH	100 \$	100 \$
SXY	100 \$	100 \$

<b>Symbole des contrats</b>	<b>ACTUELLES Marges requises sur transactions « Butterfly »</b>	<b>NOUVELLES* Marges requises sur transactions « Butterfly »</b>
BAX	93 \$	106 \$

\* Veuillez prendre note que les nouveaux taux prendront effet lors du traitement des transactions du 8 avril 2005.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Samira Mensah, Gestion des risques, au (514) 871-4949 poste 476.

Michel Favreau  
Premier vice-président et chef de la compensation

---

**Corporation canadienne de compensation de produits dérivés**

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3ième étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télec. : 514-871-3530

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)